Retrait de la notification d'une opération de concentration

(Affaire M.9489 — Air Canada/Transat)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 121/05)

Le 15 avril 2020, la Commission européenne a reçu notification ([1]), conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]) («règlement sur les concentrations») d'un projet de concentration.

Le 25 mai 2020, la Commission a décidé d'engager une procédure ([3]) en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement sur les concentrations. Le 2 avril 2021, la partie notifiante a informé la Commission du retrait de sa notification et lui a démontré qu'elle avait abandonné la concentration.

([1]) JO C 131 du 22.04.2020, p. 23.
([2]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.
([3]) JO C 180 du 29.05.2020, p. 1.